



MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

ASSAINISSEMENT

AVIS D'ADOPTION DU REGLEMENT GENERAL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Partie publiée :

AVIS D'ADOPTION DU REGLEMENT GENERAL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Organisme : Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule - Régie municipale d'assainissement
Adresse postale : 11 place Maréchal Foch 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule
Téléphone : 04-70-45-35-27
Télécopie : 04-70-45-55-27
Courriel : assainissement@ville-saint-pourcain-sur-sioule.com

Objet : Avis d'adoption du règlement général du service d'assainissement collectif

Texte : Afin d'exploiter son service public d'assainissement, notamment collectif, la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule a créé une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « Régie municipale d'assainissement », conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux articles [L.2221-1](#) à [L.2221-10](#), [R.2221-63](#) et suivants.

Par délibération n°17 du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule a adopté le Règlement général du service de l'assainissement collectif dont l'objet est de définir les dispositions régissant ledit service, et notamment les conditions de raccordement et de déversement au réseau des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que les relations existantes entre les Usagers et la Régie municipale d'assainissement.

Adresse où peut être téléchargé la version intégrale du règlement :
<http://www.ville-saint-pourcain-sur-sioule.com/>

A Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 18 Décembre 2014
Le Maire,

Document signé en original disponible en Mairie

B.COULON

Publication :

- Journal d'Annonces légales « La Montagne » éditions de l'Allier (envoi par messagerie électronique) ;
- Journal d'Annonces légales « La semaine de l'Allier » (envoi par messagerie électronique) ;
- Site internet de la Ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule (envoi par voie électronique).